

Comprendre mon attestation fiscale

Pour vous aider à lire votre attestation fiscale

Les attestations fiscales annuelles ne sont pas adressées par voie postale. Elles sont mises à votre disposition tous les ans, début février, dans votre espace personnel ENSAP sur le site ensap.gouv.fr dans la rubrique "ma pension".

[Vous pouvez prendre connaissance d'un exemple commenté d'une attestation fiscale](#)